

WELCOME OFFICES EXPORT

Possibilité de prospecter certains marchés

EXPORTATION

Généralités

L'AWEX offre aux entreprises wallonnes la possibilité de prospecter certains marchés à potentiel intéressant via des Welcome Offices Export.

Localisation des Welcome Offices Export:

- **Europe occidentale:** Cologne (Allemagne), Milan (Italie)
- **Europe centrale et orientale:** Bucarest (Roumanie), Kiev (Ukraine), Prague (République tchèque), Riga (Lettonie), Sofia (Bulgarie), Varsovie (Pologne)
- **Afrique:** Abidjan (Côte d'Ivoire), Johannesburg (Afrique du Sud), Tunis (Tunisie)
- **Amérique:** New York (Etats-Unis), San Francisco (Etats-Unis), Chicago (Etats-Unis), Santiago (Chili), Sao Paulo (Brésil)
- **Asie:** Almaty (Kazakhstan), Canton (RP de Chine), Shenzhen (RP de Chine), Dubaï (Emirats Arabes Unis), Kuala Lumpur (Malaisie), Manille (Philippines)
- **Océanie:** Sydney (Australie)

DESCRIPTION

Les Welcome Offices Export sont des bureaux de premier accueil pour toute entreprise souhaitant, pour une durée limitée, prospecter un marché sur place. Les Welcome Offices sont localisés au sein des bureaux des Conseillers économiques et commerciaux (CEC).

L'espace de travail mis à disposition est doté de toutes les connexions téléphoniques et informatiques.

ENTREPRISES BENEFICIAIRES

Toute entreprise établie en Région wallonne ayant une activité de production en Wallonie et/ou y développant une activité significative pour l'économie wallonne.

MODALITES DE L'INTERVENTION

L'AWEX met à sa disposition une infrastructure comprenant :

- un bureau individuel doté de connexions téléphonique et informatique
- un accès aux outils de téléphonie et de fax (y compris une connexion ADSL)



- un accès aux documentations générales du bureau de l'Attaché économique et commercial wallon

Ces trois points sont couverts par le forfait.

- une assistance payante en secrétariat, moyennant demande préalable de l'entreprise.

Un forfait de 75€/semaine ou de 290€/mois (incluant uniquement appels téléphoniques locaux) est demandé afin de couvrir les frais engendrés.

Durée du séjour : minimum 1 semaine et maximum 3 mois (éventuellement renouvelable pour raisons commerciales motivées et en cas de non-occupation par une autre entreprise wallonne).

Pour pouvoir disposer de l'infrastructure, l'entreprise doit introduire une demande auprès du [Conseiller économique et commercial](#).

En cas d'accord de l'AWEX, l'entreprise s'engage à payer le forfait convenu liés à l'infrastructure mise à sa disposition ainsi que les frais de télécommunications internationales et services spécialisés suivant demande sur base d'une convention liant l'entreprise wallonne à l'AWEX.

CONDITIONS DE L'INTERVENTION

Obligation pour l'entreprise de **déléguer un représentant** dûment mandaté qui séjournera en permanence **sur place** pendant toute la période de référence.

Contacts

ORGANISME COMPETENT

AWEX

Direction des Incitants financiers

Place Saintelette, 2 – 1080 BRUXELLES

Tel : +32 2 421 82 11

[Localisation des Welcome Offices](#)

[VOIR LA CARTE](#)

Lien [AWEX](#)

BESOIN D'AIDE ? CONTACTEZ-NOUS